

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44194 CLISSON Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2022**

**Décision du 7 septembre 2022**

<b>09.2022-06</b>	<b><u>CULTURE</u></b> <b><u>OBJET</u> : Contrat de vente de billetterie avec la Ville de Vallet – saison 2022-2023</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération n°05.04.2022-01 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 présentant les spectacles de la saison culturelle 2022/2023 et approuvant les tarifs des spectacles,

**Considérant** que la saison culturelle du Quatrain est construite avec différents partenaires (Collectivités, associations, théâtres...),

**Considérant** que le contrat de vente billetterie entre la Ville de Vallet et le service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo permet au public du service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo de découvrir des spectacles de la Ville de Vallet et inversement,

**Considérant** le contrat de vente de billetterie, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : de signer le contrat de vente de billetterie avec la Ville de Vallet pour la saison 2022-2023, portant sur :

- **Partie 1 du contrat** : le service billetterie du Quatrain s'engage à ouvrir pour le compte du Champilambart une location pour le spectacle « mon père est une chanson de variété qui aura lieu au Champilambart mardi 7 mars 2023
- **Partie 2 du contrat** : le service billetterie du Champilambart s'engage à ouvrir pour le compte du Quatrain une location pour le spectacle « Acoustique » qui aura lieu au Quatrain mercredi 16 novembre 2022

**ARTICLE 2** : Le quota de places réservées pour ces deux spectacles ainsi que les modalités de remboursement sont définies dans le contrat de vente de billetterie.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,  
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site  
internet le : 13/09/2022



REÇU le 03 AOUT 2022



**Le Champilambart**  
Espace culturel de la Ville de Vallet



L'espace culturel de Clisson Sèvre & Maine Agglo

## Contrat de vente de billetterie Saison 2022-2023

Entre la **Ville de Vallet**

9 rue François Luneau 44330 VALLET

Représentée par Monsieur Le Maire, Jérôme Marchais

Ci-après dénommée **Le Champilambart**

ET

**Clisson, Sèvre et Maine Agglo**

13, rue des Aïeux, 44190 CLISSON

Représentée par Monsieur le Président, Jean-Guy Cornu

Ci-après dénommée **Le Quatrain**,

Il a été convenu de ce qui suit :

---

*Convention saison 2022/2023*

JM

## PARTIE I

### Article 1

Le service billetterie du Quatrain s'engage à ouvrir pour le compte du Champilambart une location pour le spectacle « Mon père est une chanson de variété », qui aura lieu au Champilambart le mardi 7 mars 2023 à 20h30.

### Article 2

Le Quatrain encaissera le produit de chaque vente de place et éditera les billets concernant le spectacle du le mardi 7 mars 2023 à 20h30.

Les tarifs des places du spectacle « Mon père est une chanson de variété » sont les suivants :

Plein tarif	Tarif réduit	Jeune	Abonné	Jeune abonné
16 €	14 €	11 €	12 €	10 €

### Article 3

Le quota de places est de 50. Le placement pour ce spectacle est libre et non numéroté.

### Article 4

Les services billetterie de l'Espace Culturel le Champilambart et du Quatrain se tiendront mutuellement informés de l'évolution des ventes.

### Article 5

À l'issue de la représentation, le service billetterie du Quatrain remettra au service billetterie du Champilambart un bordereau de recettes correspondant aux ventes réalisées.

En retour, le service billetterie du Champilambart présentera une facture conforme à l'état des ventes, qui sera réglée par Le Quatrain par mandat administratif sur le compte bancaire suivant :

#### Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	44000	00002002688	65	TPNANTES

#### Identifiant international de compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1007 1440 0000 0020 0268 865

#### BIC (Bank Identifier Code)

TRPUFRP1

#### TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE REC BILLETTERIE ESPACE CULTUREL LE CHAMPILAMBART

**Article 6**

Le Quatrain ne versera pas de commission sur les ventes à l'Espace Culturel Le Champilambart.

Fait à Vallet, le 02/07/2022

en deux exemplaires,

Pour le Quatrain

Pour le Champilambart

Jean-Guy Cornu  
Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Jérôme Marchais  
Maire de Vallet



## PARTIE II

### Article 1

Le service billetterie du Champilambart s'engage à ouvrir pour le compte du Quatrain une location pour le spectacle « Acoustique », qui aura lieu au Quatrain le mercredi 16 novembre 2022 à 20h00.

### Article 2

L'Espace Culturel Le Champilambart encaissera le produit de chaque vente de place et éditera les billets concernant le spectacle du mercredi 16 novembre 2022 à 20h00.

Les tarifs des places du spectacle « Acoustique » sont les suivants :

Plein Tarif	Tarif Réduit	Tarif Jeune	Abonné Plein Tarif	Abonné Tarif Réduit	Abonné Tarif Jeune
16 €	12€	8€	8 €	6€	4€

### Article 3

Le quota de places est de 50. Le placement pour ce spectacle est libre et non numéroté.

### Article 4

Les services billetterie de l'Espace Culturel le Champilambart et du Quatrain se tiendront mutuellement informés de l'évolution des ventes.

### Article 5

À l'issue de la représentation, le service billetterie du Champilambart remettra au service billetterie du Quatrain un bordereau de recettes correspondant aux ventes réalisées.

En retour, le service billetterie du Quatrain présentera une facture conforme à l'état des ventes, qui sera réglée par Le Champilambart par mandat administratif.

### Article 6

L'Espace Culturel Le Champilambart ne versera pas de commission sur les ventes au Quatrain.

Fait à Vallet, le 02/07/2022

en deux exemplaires,

Pour le Quatrain

Pour le Champilambart

Jean-Guy Cornu  
Président de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Jérôme Marchais  
Maire de Vallet

